



DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

POUR LA COMMUNAUTE DE L'INTERNATIONAL FRENCH
SCHOOL D'AMSTERDAM

PROTOCOLE POUR LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT

IFS AMSTERDAM-
Primaire - Secondaire
Date de mise à jour :
13/10/2025



INTRODUCTION

Chaque mois, à l'échelle mondiale, un élève sur trois est victime de harcèlement à l'école et l'utilisation croissante des appareils numériques aggrave le phénomène de cyber-harcèlement.

Le harcèlement scolaire a des conséquences profondes sur les victimes, affectant leur bien-être psychologique, leur réussite scolaire et leur vie sociale. Il peut entraîner du stress, de l'anxiété, une perte de confiance en soi sur le long terme. Les effets peuvent en effet se prolonger à l'âge adulte, impactant la santé mentale et les relations sociales. Lutter contre le harcèlement est essentiel pour protéger les élèves et leur offrir un environnement scolaire sécurisant.

Dans le souci de garantir un environnement scolaire serein et bienveillant, l'IFS met en place un dispositif visant à sensibiliser, prévenir et agir face aux situations de harcèlement.

Ce programme repose sur une approche collective impliquant les élèves, les enseignants, les parents et l'ensemble du personnel scolaire.

À travers des actions concrètes, des espaces d'écoute et des initiatives de sensibilisation, nous souhaitons renforcer le respect, la solidarité et l'accompagnement de chacun de nos élèves.

DÉFINITION :

Voici la définition disponible sur le site de l'éducation nationale Française :

“Un élève est victime de harcèlement lorsqu’il subit, de façon répétitive et intentionnelle des actes négatifs de la part d’un ou plusieurs élèves que ce soit de manière physique, verbale, émotionnelle, sexuelle ou par le biais d’internet. Ces actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique et peuvent avoir des conséquences dramatique sur l’élève pris pour cible.”

Cette définition élaborée par le psychologue Dan Olweus suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportement violent : le pouvoir ; la fréquence ; la nature des agressions.

Il existe différentes formes de harcèlement :

- Intimidation physique
- Intimidation verbale
- Intimidation sociale
- Intimidation matérielle
- Cyberintimidation

Différences entre taquinerie – agression - harcèlement :

La taquinerie peut être positive ou négative. Elle devient hostile lorsqu’il y a, entre les personnes concernées, du rejet et de l’exclusion sociale plutôt que de la camaraderie et de l’inclusion . La taquinerie est néfaste dès le moment où elle devient blessante.

Taquinerie positive :	Taquinerie négative :
Exprime l'intimité, l'affection et la familiarité entre deux personnes	Aliène, critique et embarrasse l'autre, rend triste
La personne qu'on taquine n'est pas offensée par nos propos	La personne qu'on taquine est offensée par nos propos
Se fait dans le contexte d'une relation de confiance	Se fait dans le contexte d'une relation fragile
Solidifie le lien entre les deux personnes	Détruit le lien entre les deux personnes

À quel moment la taquinerie devient-elle du harcèlement ?

- Lorsqu'il y a un rapport de force inégal entre les enfants ou les jeunes impliqués. Celui qui taquine, détient plus de pouvoir social ou de valeur sociale auprès de ses pairs que l'enfant qui se fait taquiner. Il est encouragé par le groupe et sent plus fort en présence de témoins.
- L'enfant qui taquine cherche à blesser ou à contrarier l'autre.
- L'enfant qui se fait taquiner se sent blessé ou contrarié par les propos tenus.
- La taquinerie négative se répète constamment.
- L'élève victime y pense même en dehors de l'école.

Enfin **l'agression** est un conflit direct ou indirect, intentionnel ou non. Elle peut être physique, verbale ou sociale et ses conséquences sont tout aussi diversifiées, elle entraîne des blessures parfois physiques, mentales, émotionnelles ou psychologiques.

L'agression devient harcèlement lorsqu'elle se répète entre les mêmes individus et que le rapport de force est inégal.



LA DÉTECTION :

Les éléments clés pour détecter le harcèlement à l'IFS:

1. L'écoute et la réactivité des adultes référents

- Implication de l'équipe en charge de la protection de l'enfant
- Mise en place d'une équipe d'écoute en cours de construction
- Engagement de l'équipe pédagogique

2. Un environnement sécurisant

- Encourager les élèves à exprimer librement leurs préoccupations
- Instaurer un climat de confiance au sein de l'établissement
- Mettre en place des actions pour sensibiliser les élèves à la lutte contre toutes formes de violence.

3. Une orientation claire vers les points de soutien

- Informer les élèves sur les ressources disponibles
- Leur indiquer précisément où et auprès de qui chercher du soutien (équipe référente Protection de l'enfant, "Boîte de bien-être", équipe éducative)

L'IFS s'engage à donner suite à tout signalement formulé au sujet d'un acte d'intimidation. Un dossier sera ouvert et le règlement de la situation sera travaillé en équipe : professeurs – vie scolaire/direction – infirmière – familles et élèves.

Les dires d'un élève, de parents ou de membres du personnel peuvent être rapportés à tout adulte référent de l'établissement qui le transmet à la CPE, la direction ou à l'infirmière pour commencer l'évaluation de la situation :

- De l'élève qui se sent intimidé ;
- De l'élève accusé d'intimidation ;
- Des témoins.

PRÉOCCUPATION PARENTALE :

Si vous pensez que votre enfant est la cible de harcèlement ou s'il vous en parle, voici ce que vous pouvez faire :

- Prendre note des changements d'attitudes : agressivité, repli sur soi, maux de ventre, manque de motivation, silence autour de ce qui se passe à l'école.
- Ne vous engagez pas à garder le secret, exprimez lui tout votre soutien et la nécessité d'en parler à l'école. Rassurez votre enfant : il n'est pas responsable des gestes de l'intimidateur et il ne restera pas dans cette situation. Rappelez lui que ce n'est pas une faiblesse que d'appeler à l'aide : même entre adultes les situations de harcèlement se règlent avec l'aide d'un tiers.
- Communiquez dès que possible avec avec l'établissement au +31 6 21 49 35 56. Par la suite, il est important de maintenir cette communication pour informer l'établissement de tout autre incident. Si votre enfant ne se sent pas à l'aise, accompagnez-le dans la mise à l'écrit des faits passés.
- Ne tentez pas de régler directement le problème en confrontant les parents ou l'autre enfant concerné. Une telle approche pourrait non seulement être inefficace, mais aussi entraîner des représailles contre votre enfant. Il ne suffit pas de demander à un enfant d'arrêter son comportement : il s'agit avant tout de transformer la nature de la relation et de rétablir un équilibre des forces. Seuls les professionnels de l'établissement scolaire peuvent mettre en place des actions adaptées pour protéger la victime, responsabiliser l'agresseur et prévenir toute escalade du conflit.

L'IFS garantit que toute situation d'intimidation ou de harcèlement signalée à un adulte de l'école sera systématiquement prise en compte et fera l'objet d'une intervention pluridisciplinaire.

LA MÉTHODE DE PRÉOCCUPATION PARTAGÉ :

Aussi appelée méthode Pikas, cette approche est préconisée par le dispositif Phare de l'éducation nationale française pour traiter le harcèlement scolaire.

Développée par le psychologue suédois Anatol Pikas, elle repose sur des entretiens individuels avec les élèves impliqués, sans confrontation directe entre la victime et les harceleurs.

L'objectif est d'amener les auteurs du harcèlement à prendre conscience de la souffrance de la victime et arrêter les comportements persécuteur.

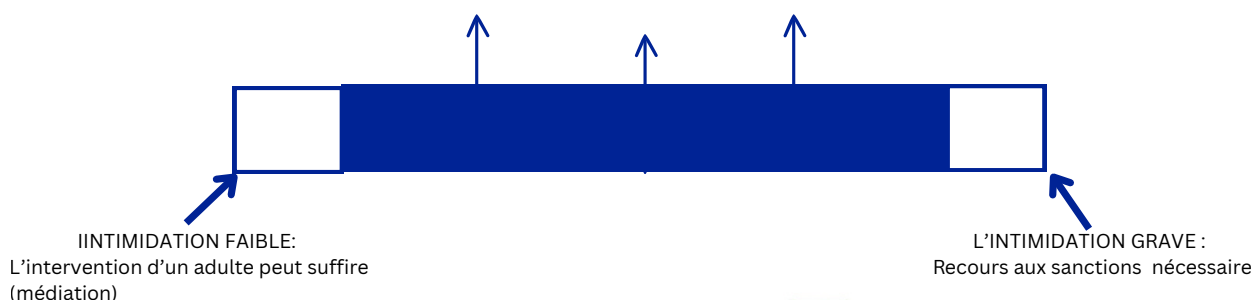
Plutôt que de les sanctionner, l'adulte cherche à mobiliser leur empathie et leur sens des responsabilités pour qu'ils participent eux-mêmes à la résolution du problème.

Dans la méthode Pikas, l'entretien avec un élève identifié comme harceleur se déroule individuellement. L'adulte adopte une posture non accusatoire mais ferme. L'échange commence par l'évocation de la situation, en mettant l'accent sur la souffrance de la victime sans accuser directement l'élève. A l'écart du groupe, l'objectif est de susciter de l'empathie et une prise de conscience individuel de chaque élèves concernés.

L'adulte demande ensuite à l'élève comment il pourrait contribuer à améliorer la situation. Cette approche responsabilisante l'incite à changer son comportement de manière volontaire.

Dans certains cas, la méthode Pikas n'est pas à privilégier, notamment lorsqu'il s'agit d'agressions graves ou lorsque l'élève harceleur se montre totalement réfractaire à la réflexion et à la remise en question. De même, si aucune amélioration notable n'est constatée dans les 1 à 2 semaines suivant la détection, il est alors nécessaire d'envisager d'autres interventions plus adaptées et la mise en place de sanctions.

La plus grande partie des cas de harcèlement susceptibles d'être traités par la méthode pikas

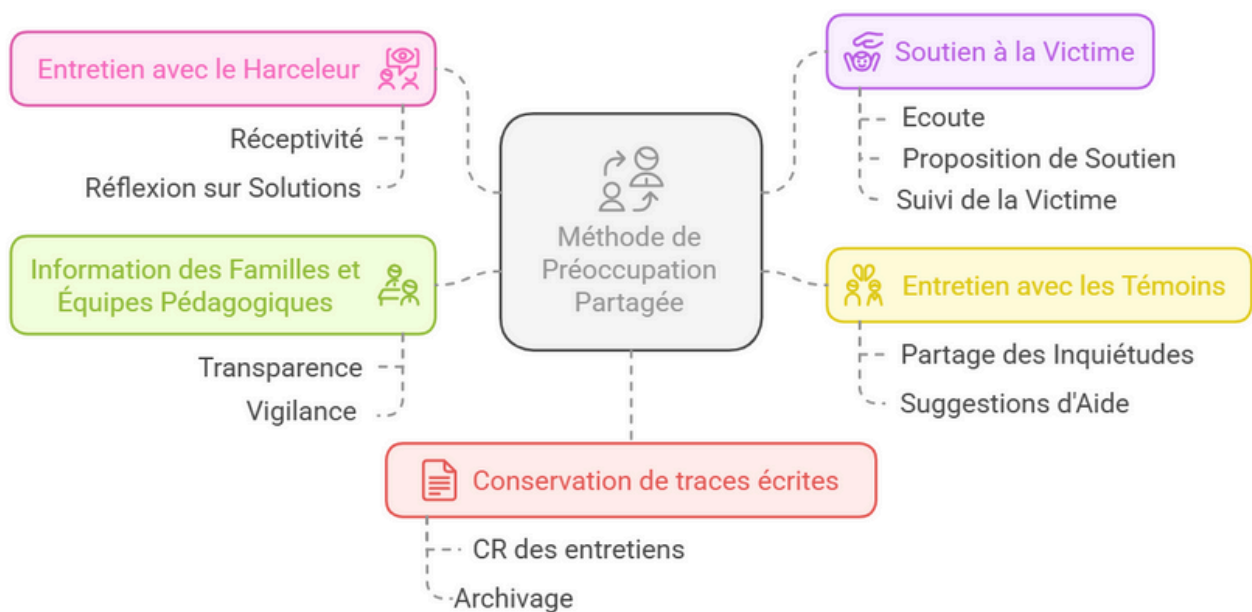


L'INTIMIDATION FAIBLE:
L'intervention d'un adulte peut suffire
(médiation)

L'INTIMIDATION GRAVE :
Recours aux sanctions nécessaire

Dans la méthode Pikas, le rôle des témoins est essentiel pour réguler les situations de violence. En les recevant individuellement, on favorise le développement de leur empathie. C'est un levier clé pour encourager leur engagement. Cette approche permet de rétablir un équilibre dans les dynamiques sociales et de transformer les témoins passifs en acteurs capables de faire basculer la situation de manière positive.

La Méthode de Préoccupation Partagée phase par phase



Dans le cas de mise en place de la méthode, un suivi est ensuite mis en place pour observer les évolutions et s'assurer que le harcèlement cesse durablement.



CE QUI MET FIN AUX HARCÈLEMENT, C'EST L'INTERVENTION IMMÉDIATE, FERME ET RÉVOLUE DES ADULTES

LE CYBERHARCÈLEMENT : NOTRE RÔLE ET LES RECOURS POSSIBLES

Lorsqu'un cas de cyberharcèlement est porté à notre connaissance (ex. sur un groupe WhatsApp de classe), nous intervenons et, la méthode de la préoccupation partagée peut fonctionner pour rétablir un équilibre et prévenir l'escalade du conflit. Il arrive également que l'échange dépasse les limites de la méthode, ce qui nécessite alors un accompagnement différent et des suites disciplinaires.

Ces échanges concernent des élèves d'une même classe, d'un même établissement : les élèves agissent donc en qualité d'élève et restent soumis aux règles de respect en vigueur à l'école (cf. charte informatique et règlement intérieur)



Notre action en cas de cyberharcèlement :

- Identification et médiation : nous recueillons les faits, protégeons la victime et accompagnons les élèves pour transformer la relation.
- Prise en charge de la situation avec la méthode PIKAS et/ou suite disciplinaire.
- Collaboration avec les familles : nous les informons et les conseillons sur les actions à entreprendre.



Recours en cas de diffusion publique

Si le harcèlement devient accessible à un large public dépassant bien souvent le cadre de l'école (ex. publications sur TikTok, Instagram), nous conseillons aux familles de recourir à un dépôt de plainte.

Conséquences judiciaires aux Pays-Bas :

Le cyberharcèlement est puni par l'article 285b du Code pénal néerlandais, avec des sanctions pouvant aller jusqu'à trois ans de prison ou une amende de quatrième catégorie.

Enfin, nous encourageons les élèves et familles à paramétrer leurs comptes en mode privé et à adopter une attitude vigilante en ligne.

Si vous pensez que votre enfant intimide les autres ou si on vous informe de son comportement d'intimidation, voici ce que vous pouvez faire :

- Restez calme et ouvrez la discussion avec votre enfant.
- Demandez-lui les raisons de ses actions, si lui-même ressent un mal être par exemple ...
- Communiquez avec l'établissement au +31 6 21 49 35 56 pour pouvoir être reçu et échanger.
- Éveillez le plus souvent possible l'empathie chez votre enfant.
- Informez-le des conséquences d'un tel comportements .
- Gardez une communication ouverte avec votre enfant et avec l'établissement.

Actuellement, Mme Mallevalle, notre Responsable du secondaire, et Mme Sophie Rannou, coordinatrice pédagogique au primaire, sont les deux personnes formées officiellement à la méthode de Préoccupation Partagée. Toutefois, notre objectif est de constituer rapidement une équipe d'écoute rassemblant différents professionnels de différents services, capable de mener des entretiens et d'appliquer la méthode de manière efficace.

AU DELÀ DU DISPOSITIF

Au-delà de la gestion des cas de harcèlement, nous mettons un point d'honneur à prévenir l'apparition de ces dynamiques néfastes. Pour cela, nous développons de nombreuses initiatives visant à renforcer le climat scolaire, à cultiver l'empathie et à favoriser la confiance en soi de nos élèves. Des actions de sensibilisation, des projets collaboratifs et des moments d'échange sont régulièrement organisés pour encourager les relations saines, renforcer la confiance en soi des élèves.

Nous accordons aussi une grande importance à l'implication des élèves dans la vie de l'établissement. À travers les Conseils de Vie Collégienne et Lycéenne (CVC et CVCL), ainsi que les réunions de délégués, nous leur donnons la possibilité de s'exprimer, de proposer des initiatives et de contribuer activement à l'amélioration de leur quotidien.

Leur engagement permet non seulement de renforcer la solidarité entre élèves, mais aussi de créer un cadre où chacun se sent écouté et soutenu.

Notre ambition est de faire de l'IFS un lieu où chaque élève évolue dans un environnement sécurisant et épanouissant, favorisant son bien-être, sa confiance en lui et son épanouissement personnel.